



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Étaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



7. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 31 août 2021 portant modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

En vue de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé d'apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles présentes sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée A.C.E.A. (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles) issue d'un Fonds Communautaire Unique.

Le règlement de cette aide a été élaboré en concertation avec les agriculteurs du territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle au cours de l'année 2019 et du début 2020.

Un Comité de pilotage du dispositif a été constitué pour examiner les dossiers. Il associe les élus de la Commission « Développement économique » et les fédérations et syndicats du monde agricole, de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets.

Depuis sa création en juin 2020, 61 lettres d'intention ont été déposées par les exploitants agricoles, marquant à la fois l'intérêt et le besoin existant pour un accompagnement financier des projets d'investissement. La CCCE a attribué et versé pour 222 585, 58 € de subventions à 44 exploitations.

Un dossier a été soumis au comité de pilotage ACEA du 13 juin 2022, puis transmis pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 16 juin 2022 ;

ACEA COPIL 13 juin 2022							
N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT de subvention accordable	Taux de financement global
12/2022	LAURENT THILL	Acquisition d'un tracteur	116 500,00 €	30 000,00 €	CATTENOM	6 000,00 €	5,15%
Montant total de subvention :						6 000,00 €	

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date des 13 juin 2022 et de la Commission « Développement économique » en date du 16 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer au demandeur la subvention telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

